

**ARRÊTÉ N° 2022-48**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE POUR FESTIVITÉS,  
AVEC DÉVIATION, SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE COUBISOU**

**Le Maire**

- VU l'article 25 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment les articles R 411-8 ;
- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 ;
- VU l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Signalisation temporaire – Livre 1 – 8ème partie ;
- VU la demande présentée par la commune de Coubisou ;
- Vu l'avis du Maire de Coubisou ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la RD n° 586 pour permettre le bon déroulement des festivités définie dans l'article 1 ci-dessous ;

**ARRÊTÉ**

Article 1 :

**Le lundi 15 août 2022 de 7h30 à 13h00** la circulation de tout véhicule est interdite sur la RD n° 586 uniquement dans le sens RD n° 22 vers RD n° 920 pour permettre le bon déroulement de la fête de Coubisou.

La circulation sera déviée uniquement dans le sens RD n° 22 vers RD n° 920 par la voie communautaire de Dayrac, la RD n° 655, la RD n° 920 et la RD n° 586.

Article 2 :

La signalisation de déviation sera mise en place et maintenue pendant la durée des festivités, sous sa responsabilité, par l'organisateur.

Article 3 :

Madame le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et qui sera notifié à l'organisation chargée des festivités.

Fait à COUBISOU,

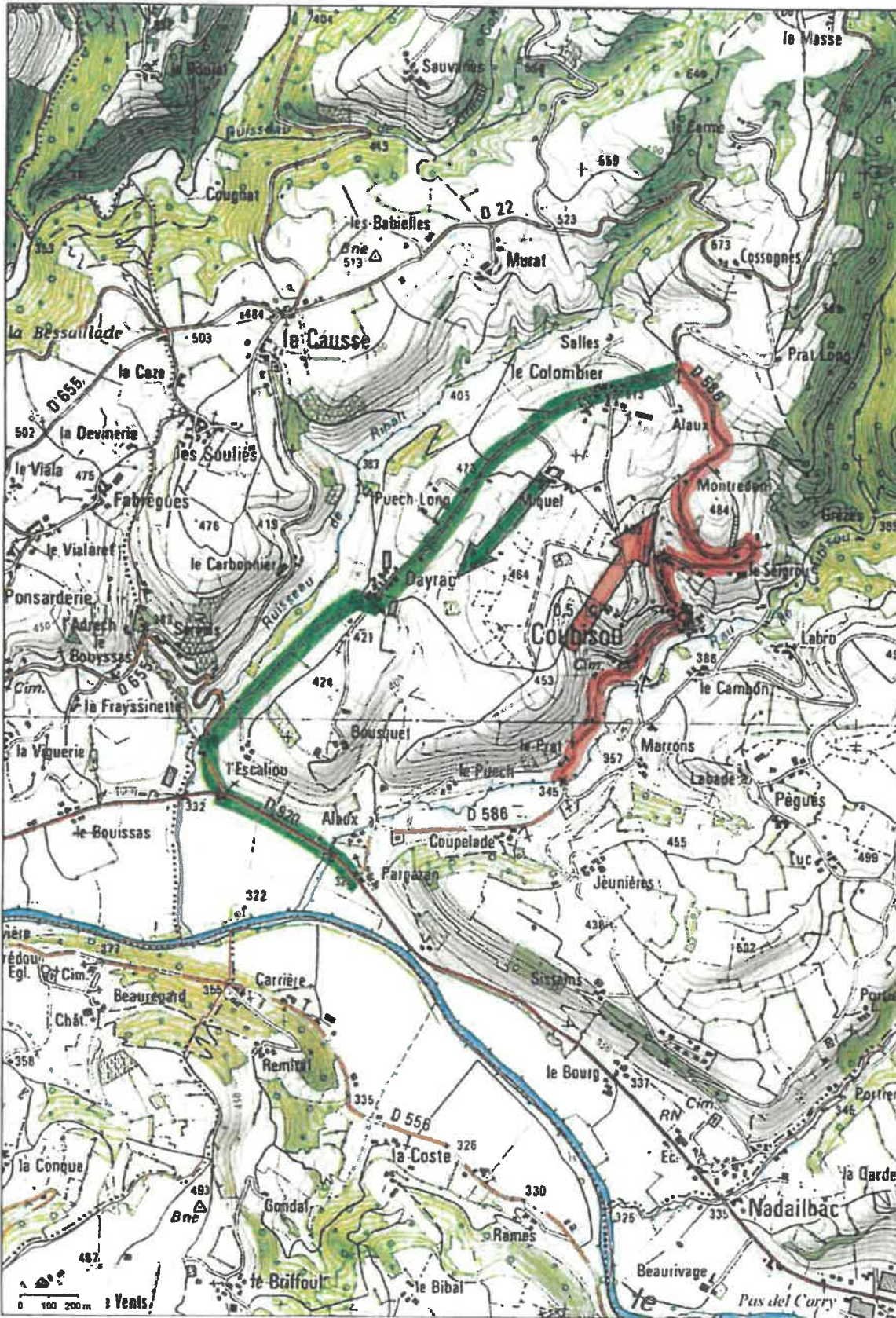
le 2 août 2022

Le Maire,



**Bernadette BÉLIÈRES – AZÉMAR**

# Plan de déviation Fête du 15 août COUBISOU



Communes  
N Communes  
Limites de cantons  
Cantons



-  Sens Unique Montant
-  Déviation

Source IGN - BD SCAN, IGN - BD CARTO

Echelle : 1 : 13071

Date 07/08/19